

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2006/III-6è/16
Séance du 23 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 JUIN 2006

EVOLUTION STATUTAIRE DE LA SAFER ALSACE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Prend acte des modifications statutaires de la SAFER (projet de statuts à valider par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2006 joint au présent rapport) ;
- ❖ Décide d'acquérir 285 actions à 16 €, soit 4.560 €, à la Région Alsace ;
- ❖ Désigne 2 représentants du Conseil Général au sein du Conseil d'Administration : MM. HARTMANN et GSELL
- ❖ Désigne 2 représentants du Conseil Général au sein du comité technique départemental : MM. HARTMANN et GSELL

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet .2..7..JUIN..2006
Publication ...3 0..JUIN..2006.....

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions